

FLASH INFOS

LE MOT DU PRÉSIDENT

La COVID 19 ne semble pas avoir de prise sur la filière « gaz vert » car l'année 2021 débute à un rythme soutenu. De la redéfinition des CIVE au toilettage sérieux de la réglementation en passant par le socle commun des matières fertilisantes ou les réflexions sur les mécanismes extra-budgétaires de financement de nos filières, les actualités réglementaires sont nombreuses et les négociations complexes à mener.

Les problématiques d'acceptabilité des projets ainsi que les objectifs européens de réduction de Gaz à effet de serre (RED II) peuvent nous effrayer mais nous devons plutôt y voir l'importance de prouver le caractère vertueux de nos économies pour renforcer notre légitimité.

Notre nature agricole, proche des territoires, la diversité de nos profils et la force de nos échanges sont de réels atouts pour relever ces défis. Les collaboratrices de l'association comme vos administrateurs restent engagés et réactifs pour vous accompagner et proposer des solutions mais c'est aussi à vous tous de nourrir nos réflexions et travaux.

Je tiens à remercier les adhérents du Grand Est et de Bretagne que j'ai pu rencontrer et viendrai à la rencontre des autres prochainement.

Sujet sensible et d'actualité, je fais le vœu que l'ensemble des épandages de digestat se passe correctement et soit annonciateur de belles récoltes de fourrages et cultures cette année.

Jean-François Delaître, Président AAMF

SOMMAIRE

- ▶ ÉDITO
- ▶ CARTE DE FRANCE DES ADMINISTRATEURS
- ▶ AAMF & Vous
- ▶ ACTUALITÉS
- ▶ RETOURS D'EXPÉRIENCE
- ▶ GT AAMF RETOUR AU SOL ET AGRONOMIE
- ▶ CHARTE ET PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE
- ▶ AGENDA



François TRUBERT
COGÉNÉRATION



Odile DESHAYES
COGÉNÉRATION



Béatrice DESCHAMPS
COGÉNÉRATION



Camille DUSANNIER
INJECTION



Silvère ADAM
COGÉNÉRATION



Gildas FOUCHET
COGÉNÉRATION



Servane LECOLLINET
COGÉNÉRATION



Francis CLAUDEPIERRE
COGÉNÉRATION



Jean-Marc ONNO
Président Association des
Agriculteurs Méthaniseurs
Bretons (association régionale
Bretagne)
COGÉNÉRATION



Florian CHRIST
INJECTION



Yves (Mimi) DEBIEN
Président Vienne Agri Métha
(association régionale Nord
Nouvelle-Aquitaine)
COGÉNÉRATION



Mathieu LAURENT
COGÉNÉRATION



Denis BROSSET
Process voie solide
COGÉNÉRATION



Philippe MEINRAD
COGÉNÉRATION



Bertrand DUPRAT
COGÉNÉRATION



Jean-François DELAITRE
Président Énergies Vertes
Franciliennes (association
régionale IdF)
INJECTION



Jérôme BREUIL
COGÉNÉRATION



Bertrand GUERIN
COGÉNÉRATION



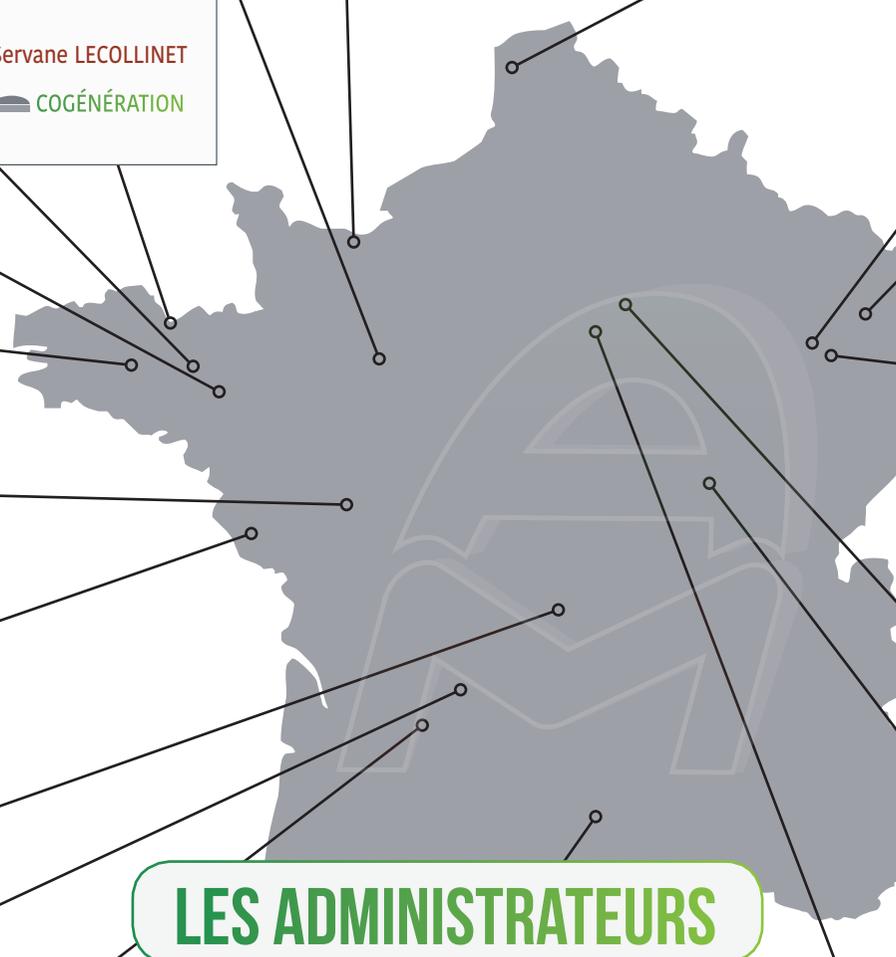
Adeline CANAC
COGÉNÉRATION



Mauritz QAAK
INJECTION



Christophe ROUSSEAU
COGÉNÉRATION



LES ADMINISTRATEURS

AAMF ET VOUS

► COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Président	Jean-François DELAITRE
1 ^{er} Vice-Président	Jean-Marc ONNO
Vice-Présidents	Bertrand DUPRAT Bertrand GUERIN Mauritz QUAAK
Trésorier	Silvère ADAM
Trésorier adjoint	François TRUBERT
Secrétaire	Philippe MEINRAD
Secrétaire adjoint	Béatrice DESCHAMPS

► NOUVELLES ADRESSES MAIL !

Vos animatrices changent d'adresses mail ! Voici nos nouveaux contacts :

- Hélène (Animatrice Générale – GT Porteurs de Projets) : helene@aamf.fr
- Laureline (Animatrice Technique) : laureline@aamf.fr
- Annelise (Administration – GT Communication Externe) : annelise@aamf.fr

Vous pourrez également joindre votre président Jean-François Delaitre à l'adresse suivante : jfdelaitre@aamf.fr

Enfin, pour les demandes relatives à la comptabilité : compta@aamf.fr

ACTUALITÉS

► PARUTION DE L'ARRÊTÉ TARIF D'ACHAT BIOMÉTHANE TRANSITOIRE

L'arrêté fixant le tarif d'achat transitoire et le décret définissant de nouvelles dispositions sur l'achat de biométhane à un tarif réglementé ont été publiés le 23 novembre 2020 au journal officiel.

Retrouvez-les ici :

• [Arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel](#)

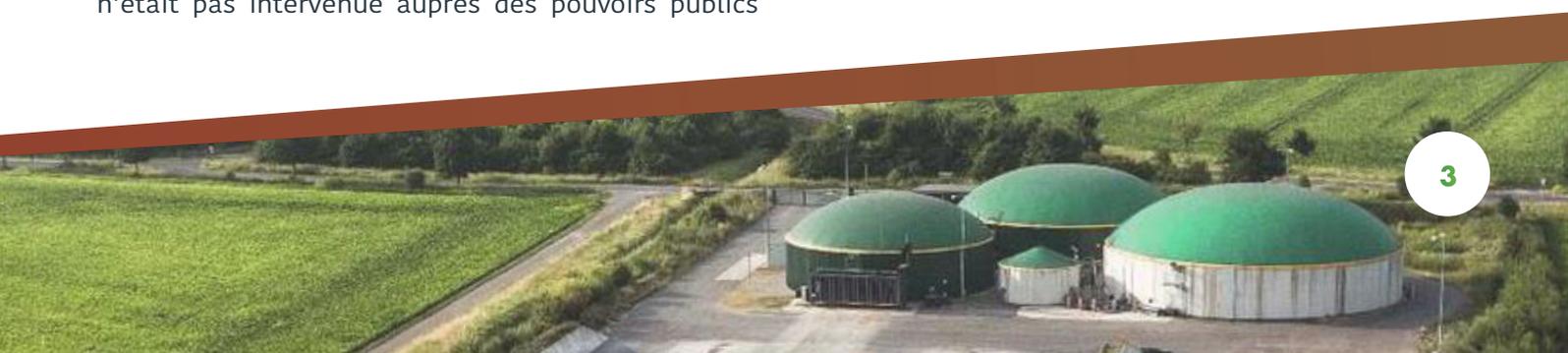
• [Décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel](#)

Les conditions obtenues dans ces textes ne sont pas idéales mais auraient été plus dures encore si l'AAMF n'était pas intervenue auprès des pouvoirs publics

(cf. mail envoyé à AAMF-tous le 24 novembre 2020). Ce tarif d'achat est un tarif transitoire, dans l'attente de la mise en place d'un tarif définitif notifié auprès de la commission européenne.

Pour les porteurs d'un projet de méthanisation qui n'avaient pas signé leur contrat d'achat avant le 23/11/2020, les conséquences (indépendantes des volontés AAMF : cf flash info août 2019) sont les suivantes :

- **TARIF** : - 11 à -17% ;
- **CONTRAT D'ACHAT** : depuis le 23/11 pas possible d'en signer, le modèle n'existe pas encore à ce jour ;
- **AIDES** : Pas de cumul des aides du tarif avec d'autres aides d'Etat (type ADEME) : Sur 15 ans, les projets sont moins rentables avec aides que sans les aides ;
- **AUTOFINANCEMENT** : Minimum 10% (hors aides).



► RÉFORME DES GARANTIES D'ORIGINE

Le décret modifiant les modalités d'émission, de transfert et d'annulation des garanties d'origine est paru le 24 décembre 2020 et est désormais en application.

Initialement, les garanties d'origine étaient imaginées comme uniquement un outil de traçabilité et non un complément de prix. La valorisation complémentaire des GO a donc été vue par la DGEC comme une dérive qu'elle a souhaité corriger. Pour aller au-delà, la forme et les avenants que certains des adhérents ont dû signer, annulant quasiment la valorisation des GO que leurs contrats initiaux prévoyaient, démontrent l'enjeu d'être lucides et compétents juridiquement face aux fournisseurs. A l'avenir, une réflexion collective devra avoir lieu, avec l'appui de juristes. L'enjeu sera d'identifier les articulations et négociations possibles pour que les producteurs de gaz vert puissent s'inscrire dans les usages du biogaz et sa valorisation.

► BIOGNV NON INJECTÉ : UN COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION À VENIR

En application de la loi LOM (loi mobilité), un décret permettant la mise en place de compléments de rémunération pour du biométhane non injecté devrait paraître sur le 1er trimestre 2021. Ce complément de rémunération pourra bénéficier à des unités de méthanisation existantes installant une station bioGNV en double valorisation. L'AAMF s'intéresse de près à la rédaction du cahier des charges et vous tiendra informé dès sa parution.

► MISE À JOUR DES ARRÊTÉS DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES DE LA RUBRIQUE ICPE 2781

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR, ministère de la transition écologique) a engagé en 2020 des travaux de révision des arrêtés ministériels de prescriptions générales encadrant les ICPE méthanisation et compostage (rubriques 2781 et 2780). Les régimes ICPE Autorisation, Enregistrement et Déclaration sont concernés. Certaines dispositions ne concernent que les nouvelles installations, d'autres seront également applicables aux installations en fonctionnement.

L'AAMF a été consultée par voie officielle sur les modifications en projet et a travaillé le sujet, conjointement avec le Club Biogaz, pour apporter une réponse à la DGPR fin février. Des échanges directs avec la DGPR ont également eu lieu afin de défendre au mieux les intérêts des exploitants d'unités de méthanisation agricole, et de ramener les exigences de la DGPR à

► CDC DIG

Le nouveau cahier des charges CDC Dig, permettant la mise sur le marché de digestat sans passer par une démarche d'homologation, est paru le 8 novembre dernier au journal officiel. Ce nouveau cahier des charges est plus ou moins la compilation des 3 cahiers des charges « DigAgri » existants, avec pour principale différence **qu'il est désormais ouvert à tous types d'unités de méthanisation et plus seulement aux unités agricoles** et ce malgré l'opposition de l'AAMF et d'autres organisations professionnelles agricoles. Une demande de recours gracieux a été déposée par la FNSEA au ministère de l'agriculture. L'AAMF suit le sujet de près.

► PRÊTS SANS GARANTIE BPI FRANCE

La BPI France met en place un prêt sans garantie accessible aux porteurs de projets méthanisation. Plus d'informations [ici](#). Il peut être opportun de prendre contact avec la BPI pour savoir si elle peut intervenir et les modalités de cette intervention sur le projet.

► RAPPEL POUR LES SITES EN DÉCLARATION ICPE : CONTRÔLE PÉRIODIQUE OBLIGATOIRE

Les sites en déclaration ICPE ont l'obligation de solliciter un contrôle périodique dans un délai de 6 mois après la mise en service (puis tous les 5 ans). En cas de contrôle inopiné de l'administration, nous devons présenter l'attestation de contrôle périodique. Sinon, risque de mise en demeure par l'administration !

des niveaux raisonnables et supportables, pour les nouveaux sites comme pour les sites en exploitation.

Une seconde étape de consultation aura lieu au mois de mars auprès du grand public. L'AAMF reste vigilante sur ce nouvel échelon et vous tiendra informés en temps et en heure des évolutions réglementaires effectives et de leurs impacts sur vos installations respectives.

Cependant, nous vous alertons à cette heure qu'il est possible que les « nouvelles » lagunes de digestat soient obligatoirement couvertes. D'autres contraintes comme la présence de torchère ou les rétentions cherchent à limiter les pollutions et améliorer le bilan Gaz à Effet de Serre de l'installation. Nous reviendrons vers vous quand le texte sera plus avancé.



RETOURS D'EXPÉRIENCE (REX)

► COÛTS DE STATIONS BIOGNV NON INJECTÉ

Une nouvelle fiche infos est disponible sur l'espace adhérent pour aider les nouveaux porteurs de projets sur des stations bioGNV non injecté à estimer leurs coûts d'investissement et de fonctionnement.

► INNOVATION TRACTEURS GNV : 6 TRACTEURS NEW HOLLAND SUR DES FERMES AAMF EN 2021

New Holland finalise le développement de son nouveau tracteur GNV T6 Méthane Power. Dans le cadre d'un partenariat avec l'AAMF, 3 modèles pré-commercialisation seront déployés en juillet 2021, puis 2 véhicules de série en novembre 2021. Ces 5 véhicules, répartis dans 5 régions (Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile de France, Nouvelle-Aquitaine), seront testés en conditions réelles sur différents chantiers agricoles afin d'identifier les leviers et les freins au déploiement de véhicules GNV dans les exploitations agricoles.



► CADRE RÉGLEMENTAIRE DES CIVE : DÉFINITION ET CONTRÔLE

La définition des CIVE telle qu'elle est inscrite dans le code de l'environnement est remise en question par la DGECC et le ministère de l'agriculture qui constatent des dérives sur le terrain et l'absence de moyens de contrôle. Le GT CIVE mène un gros travail de fond pour proposer au MTES et MAAF des solutions intelligentes et efficaces avant que ceux-ci ne fixent un cadre arbitraire qui pourrait se montrer trop restrictif pour la filière.

C'est dans le cadre de ce travail que vous avez été sollicités via AAMF-tous pour répondre à une enquête « Etat des lieux CIVE », à laquelle vous avez été 73 à répondre. Un grand merci à vous !

Cette enquête est en cours de traitement. Les résultats de cette enquête serviront notamment à appuyer notre démarche auprès des ministères. Un retour détaillé vous sera également transmis par la suite.

► SYNTHÈSE SUR LES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DES UNITÉS DE MÉTHANISATION EN INJECTION

Dans le cadre des négociations avec la commission européenne sur la notification des tarifs d'achat en injection, la DGECC a appelé la filière à faire remonter des chiffres permettant de justifier que la méthanisation, en particulier en injection, est une activité risquée, justifiant un objectif de TRI minimal de 10%.

En réponse à cette demande, l'AAMF a produit une synthèse explicative à destination de la DGECC sur la base des retours de 23 injecteurs en exploitation (70% des sites AAMF en exploitation depuis plus d'un an). Cette synthèse est disponible sur l'espace adhérents.

TRAVAUX EN COURS

DU GT AAMF RETOUR AU SOL ET AGRONOMIE

► PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU PROJET CONCEPT DIG

Le projet de recherche Concept Dig, qui s'est terminé début 2020, a permis de caractériser des digestats de méthanisation en 8 grandes catégories aux caractéristiques différentes en fonction des intrants. Vous aviez été nombreux à y contribuer en envoyant des échantillons de digestat. Le GT agronomie et retour au sol du digestat a rédigé une fiche (disponible sur l'espace adhérents) synthétisant ces résultats.

► PROJETS ÉTUDIANTS : EFFETS DE L'ÉPANDAGE DE DIGESTATS SUR LES SOLS

Depuis la rentrée de septembre, 40 étudiants de 4 écoles d'ingénieurs en agronomie (Rennes, Nancy, Beauvais, Lille) analysent les effets de l'épandage de digestats sur les sols (qualité agronomique et biologique, effets à court et moyen terme). Ces étudiants travaillent sur 31 parcelles agricoles rattachées à 14 adhérents AAMF : prélèvements et analyses d'échantillons, enquêtes, synthèses statistiques, bilans humiques...

► BASE DE DONNÉES DIGESTAT : APPEL À PARTICIPATIONS

Le GT agronomie a créé une base de données sur le digestat dans l'objectif de mieux connaître vos digestats et leurs caractéristiques. Afin de disposer de données représentatives, nous avons besoin de vos résultats d'analyses. Si vous êtes volontaires pour apporter votre pierre à l'édifice, merci d'envoyer vos analyses digestat (agronomiques, polluants, pathogènes, tout !) de moins de 3 ans à adeline.haumont@aile.asso.fr et laureline@aamf.fr. Ces données seront conservées à l'AAMF et ne seront en aucun cas communiquées en l'état à des tiers.

CHARTRE ET PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE

► POUR FACILITER VOTRE COMMUNICATION SUR LA MÉTHANISATION : PLATEFORME INFOMÉTHA

Lorsque vous communiquez sur la méthanisation, autour de vos projets ou vos sites en exploitation, ayez le réflexe de renvoyer vers la plateforme Infométha pour des informations sur la méthanisation :

<https://www.infometha.org>

Créée par le Centre Technique Biogaz Méthanisation (CTBM), la plateforme vous apporte un support pour communiquer sur la méthanisation en apportant des éléments factuels, attestés scientifiquement et vulgarisés afin d'être accessible à tous types de publics.



► CHARTE

Vous avez tous entendu parler de la charte. Son déploiement progresse, malgré les nombreuses difficultés en 2020. Vos correspondants charte s'investissent pour vous accompagner dans la mise en place de la charte sur votre site. Les sites qui étaient déjà en service au premier janvier 2019 sont contactés en priorité, mais si vous avez démarré depuis et si vous souhaitez prendre les devants pour vous faire charter, n'hésitez pas à contacter vos animatrices Annelise et Laureline : annelise@aamf.fr et laureline@aamf.fr.

L'objectif : l'amélioration continue de toute la filière et des contrôles DCSPP / DREAL sereins pour vous !

Les chiffres clés de la charte :

	AU 20/01/2021	DEPUIS LE 01/10/2020	
Nombre d'adhérents en service au 1 ^{er} janvier 2019	192	=	
Accompagnés par un correspondant	121	+ 40	😊
Prêts à être audités	91	+ 31	😊
Audités	55	+ 12	😐
dont chartés	24	+ 4	😞

► JOURNÉES RECHERCHES ET INNOVATION (JRI) BIOGAZ MÉTHANISATION

Les JRI Biogaz méthanisation se sont déroulées en septembre dernier à Toulouse. Pour en découvrir le contenu et les présentations, retrouvez le compte-rendu et les supports de présentation sur l'espace adhérent.

► PRESSION DE CONTRÔLES ICPE / AGRÈMENT SANITAIRE : SE FORMER



Les inspecteurs contrôlent de plus en plus les sites agricoles qu'ils soient en déclaration, enregistrement ou autorisation. En complément des outils d'enregistrement proposés par le GT Charte, AAMF vous propose de suivre la formation Méthanisation « Assurer le suivi administratif et réglementaire de son unité (ICPE et agrément sanitaire) ». L'intervenante est Adeline HAUMONT de AILE.

55 adhérents ont déjà participé aux 3 sessions d'octobre, décembre et janvier conçues avec les partenaires FRCUMA, AILE, VAM/CA86 et TRAME avec en bonus la visite de Demeter Energies : merci à tous.

Pour ceux qui seraient intéressés, une nouvelle session va être organisée en distanciel sur deux demi-journées mi-avril. Vous pourrez vous inscrire directement auprès de TRAME en mars.

► GT PORTEURS DE PROJETS AAMF : DES RÉUNIONS D'ÉCHANGES ...

Plusieurs réunions « d'échanges et de sensibilisation des porteurs de projets » ont été proposées par le GT porteurs de projets AAMF en septembre et décembre. Outre l'adéquation du projet au territoire et la maîtrise du projet par le porteur de projet lui-même, cette réunion était l'occasion d'échanger sur les 10 points d'attention d'un projet.

30/09 :

42 agriculteurs présents, porteurs de 21 projets (issus de 12 départements). Les sujets sur lesquels les participants avaient le plus d'attentes d'échanges étaient :

- **Approvisionnement** d'été aléatoire, ...
- **Gestion des digestats** et Carbone du sol
- **Appropriation locale/acceptabilité** : Contestations avant projet et recours gracieux, informations variables sur internet, postures et arguments pour rassurer sur nos territoires
- **Tarif qui change** : Augmentations de puissances
- **Financement**

Merci aux associés de la SAS AGRI GN VÔGE à Girancourt (88) et à l'équipe EUREKALIAS (52) pour leurs témoignages, visites de site et leur accueil.

16/12 :

39 agriculteurs présents, porteurs de 20 sites en projets (issus de 12 départements). Les sujets sur lesquels les participants avaient le plus d'attentes d'échanges étaient :

- **Appropriation locale/acceptabilité** +++
- **ICPE PC** : responsabilités, démarches, timing
- **Assurances**

Merci aux associés de METHAMAINE (53) pour leurs témoignages, repas mémorable, visites de site et leur accueil.

BONUS LE 17/09

1 réunion à thème sur la spécificité des projets en collectifs et l'appropriation locale : merci à DEMETER ENERGIES (79) pour leurs témoignages, la visite de site et leur accueil.



Cette année, le GT porteurs de projet AAMF vous propose d'autres réunions « d'échanges et de sensibilisation des porteurs de projets » en **Bretagne le 19/03** puis **Centre, Île de France et Normandie** : faites-vous connaître auprès d'Hélène **07 87 86 53 01** ou helene@aamf.fr si vous êtes intéressés.

N'hésitez pas aussi à relayer l'information à vos collègues en projet !

NOS PARTENAIRES



AGENDA

19 MARS : RÉUNION AAMF « PORTEURS DE PROJET » en Bretagne

19 MARS: FORMATION « PRÉVENTION DES RISQUES GAZ SUR UN SITE DE MÉTHANISATION »
POUR LES EXPLOITANTS – Chaumes en Brie (77)

24-25 MARS : CONFÉRENCES SALON BIO360 en visio

AVRIL : FORMATION AAMF “AGRÉMENT SANITAIRE / ICPE” en visio (date à préciser)

8 AVRIL: FORMATION « PRÉVENTION DES RISQUES GAZ SUR UN SITE DE MÉTHANISATION »
POUR LES PORTEURS DE PROJET – Etampes (91)

Dès que le contexte sanitaire le permet :
PROCHAINES RENCONTRES AAMF en région Centre

02-03 JUIN : SALON EXPO BIOGAZ à Metz

10-11 JUIN : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AAMF

15-17 JUIN : ECHANGES AAMF « PORTEURS DE PROJET » 1J AU CULTURALES à Reims

